

---

Adresse des employés dans les bureaux de l'administration du district de Provins qui félicitent la Convention nationale d'avoir échappé au danger qui l'a menacée, lors de la séance du 13 germinal an II (2 avril 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse des employés dans les bureaux de l'administration du district de Provins qui félicitent la Convention nationale d'avoir échappé au danger qui l'a menacée, lors de la séance du 13 germinal an II (2 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 30-31;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1969\\_num\\_88\\_1\\_28844\\_t1\\_0030\\_0000\\_10](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_28844_t1_0030_0000_10)

---

Fichier pdf généré le 30/01/2023

rité... ô crime ! la Convention alloit être dispersée, égorgée, les Patriotes massacrés ! le trésor public dilapidé et sur tant de débris sanglants, le colosse odieux du despotisme relevé !... mais non, perfides ! votre cruel espoir sera déçu ; le génie protecteur, qui sous le nom de Comité de salut public et de sûreté générale, veille avec tant d'activité sur nos destinées, va parer encore de coups funestes ; vos projets désastreux, seront renversés, vos têtes coupables, tomberont sous le glaive de la loi, et la liberté restera debout.

Législateurs, nous le répétons dans l'effusion de nos cœurs, grâces immortelles vous soient rendues ! Restez à votre poste et Vive la République ! S. et F. ».

CHRÉTIEN, LUTIER, RICHARD.

## 65

La société populaire de Saint-Yrieix-la-Montagne applaudit à la découverte des nouveaux conspirateurs, sollicite leur prompt châtement, et jure une haine éternelle aux traîtres, aux intrigans et aux ennemis de la République, sous quelque forme qu'ils se représentent.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Saint-Yrieix-la-Montagne, s.d.*] (2).

« Citoyens représentans,

Vous venez de déjouer les nouveaux projets de conjuration dont vous étiez entourés. Encore cette fois le génie de la Liberté a su éclairer ses vigilantes sentinelles ! Encore cette fois la République a échappé aux dangers de périr avec ses intrépides défenseurs.

Que la punition des conspirateurs porte promptement l'effroi dans les âmes atroces de ceux qui seroient tentés de les imiter ! Qu'une surveillance active observe plus scrupuleusement que jamais les dehors de tous genres que savent emprunter les ennemis de la révolution ! Et la République qu'elle aura sauvé pour le bonheur du peuple français sera impérissable, parcequ'elle survivra à tous les monstres qui projetoient sa ruine.

Et vous, dignes représentans, recevez le tribut d'éloge que vous doit un peuple dont les destinées sont liées aux vôtres, d'un peuple qui voit avec autant d'admiration que de reconnaissance que son salut est dû à votre prévoyance et à votre énergie.

Cette trame de complot, à peine fut-elle connue de la Société populaire de St-Yrieix-la-Montagne, qu'elle jura de nouveau par un mouvement spontané : haine éternelle aux traîtres, aux conspirateurs, aux intrigans et aux ennemis de la République sous quelque forme qu'ils se présentent ».

SULPICY (*présid.*), JEANTIN (*secrét.*),  
TAYLUT-LEJARRIGE (*secrét.*).

(1) P.V., XXXIV, 360. B<sup>in</sup>, 16 germ. (suppl<sup>t</sup>); Mon., XX, 156; Débats, n° 566, p. 322.

(2) C 299, pl. 1053, p. 18.

## 66

Les employés dans les bureaux de l'administration du district de Provins félicitent la Convention nationale d'avoir échappé au danger qui l'a menacée. « Les feuilles du scélérat Hébert, disent-ils, s'étaient répandues, depuis quelque temps, dans cette commune ; son digne complice, Descombes, avait multiplié un mémoire qui tendait à appitoyer sur son arrestation. Nous avons juré de livrer aux flammes ces infâmes productions, et de venger la vérité dont l'imposture avait pris le masque et la voix. Un bûcher fut élevé sur la place : tous nos concitoyens et nos magistrats sont venus applaudir à cet acte de civisme, mêler leurs chants, leurs cœurs et leurs sentimens aux nôtres et doubler notre allégresse. Les hymnes chéris de la liberté succédèrent bientôt aux imprécations auxquelles nous avons voué la mémoire de nos féroces ennemis, et le refrain de tous les couplets était les cris de vive la République ! vive la Montagne !

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Provins, 9 germ. II. Au repr. Opoix*] (2).

« Ciyoyen représentant,

La découverte de la conspiration qui avoit été ourdie par de modernes *Simons*, a répandu dans notre âme la surprise et l'indignation. Les conjurés ne sont plus... Ils périrent sur l'échafaud à l'heure même qu'ils devoient sonner le tocsin du massacre des patriotes. La France est vengée et il ne reste plus à la faction étrangère que la honte de cette lâche conspiration. Nous avons applaudi au bonheur de notre patrie ; mais ce sentiment en appeloit un autre.

Les feuilles du scélérat Hébert s'étoient répandues depuis quelque temps dans cette commune, son digne complice Descombes avoit multiplié un mémoire qui tendoit à apitoyer sur son arrestation. Nous avons juré de livrer aux flammes ces infâmes productions et de venger la vérité dont l'imposture avoit pris le masque et la voix. Un bûcher fut élevé sur la place ; tous nos concitoyens et nos magistrats sont venus applaudir à cet acte de civisme, mêler leurs chants, leurs cœurs et leurs sentimens aux nôtres et doubler notre allégresse. Les hymnes chéris de la liberté succédèrent bientôt aux imprécations auxquelles nous avons voué la mémoire de nos féroces ennemis et le refrain de tous les couplets étoit le cri de Vive la République ! Vive la Montagne !

Nous t'invitons d'en instruire la Convention. Elle apprendra sans doute avec intérêt que le jour où la Patrie fut encore sauvée, devint une fête de plus pour les républicains de Provins. Nous ne pouvons mieux confier cette mission qu'à notre compatriote qui ne cesse de prouver son attachement à tous ses frères. S. et F. ».

S. MAUVERT, RABIER, FERBOS, E.F. DUPONT,  
CAILLÉ, DURUY, SIRET, RABIET, BLOUMARD, J.

(1) P.V., XXXIV, 360. J. Sablier, n° 1234; Mon., XX, 127; Débats, n° 566, p. 322; B<sup>in</sup>, 16 germ. (suppl<sup>t</sup>).

(2) C 299, pl. 1053, p. 19.

ANDRY, DUCLOU, MOURÉE, PIERRON, LA PUJADE, MILLET, LÉGER, FRÉVILLE, DESJARDIN, MARAT, BRISSOT, HUDROT fils, FOUREAU, PERDRIGEON, PETIT-GUÉRIN, HELISE, L. PERROT.

## 67

La société populaire de Rouen s'étonne que de nouveaux conspirateurs osent encore se montrer ; elle invoque la justice nationale sur leurs têtes coupables, et veut que leur châtiment soit aussi prompt que terrible. Enfin elle annonce qu'elle, et tous les sans-culottes qui suivent ses séances viennent de renouveler, en présence du représentant du peuple Siblot, le serment d'être inviolablement attachés à la Convention.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Rouen, 28 vent. II] (2).

« Citoyens représentants,

De nouvelles intrigues, des intrigues ourdies avec une perfidie d'un caractère plus affreux viennent d'éclater. Jusqu'à quand les traîtres formeront-ils donc de nouveaux complots. Ne savent-ils pas que le génie de la liberté l'emportera toujours.

La malveillance est comme l'hydre. Il faut couper toutes ses têtes pour la détruire, trop de ménagements ont compromis la liberté. Les mesures doivent être expéditives, elles doivent écraser tous les intrigants et faire définitivement triompher la Liberté La Montagne vient de développer une nouvelle énergie. La Société populaire et les bons sans-culottes qui suivent ses séances viennent de renouveler, en présence du représentant montagnard Siblot, le serment d'être inviolablement attachés à la représentation nationale. Que de la cime de la redoutable Montagne s'écroulent ces masses qui doivent entraîner tous les obstacles. Qu'elles écrasent tout ce qui lui fera résistance, qu'elle compte sur notre dévouement, tout notre sang est à la République et à la Montagne ».

P.c.c. : MARTEAU fils aîné.

## 68

Le conseil général de la commune et la société populaire de Beauvais instruisent la Convention qu'aussitôt que leurs concitoyens ont appris le jugement des conspirateurs, ils ont célébré, par une fête et des réjouissances publiques, les services importants qu'elle a rendus à l'Etat ; les mannequins des conjurés ont été traînés dans un tombereau et livrés aux flammes. Les bustes de Marat et Lepeletier ont été portés en triomphe. Il déplore le malheur que cette commune a eu de connaître deux des conjurés ; Leclerc

(1) P.V., XXXIV, 361. M.U., XXXVIII, 232.

(2) C 299, pl. 1053, p. 20.

(1) et Mazuel (2), hommes sans mœurs, vivant de calomnies, et qui provoquèrent contre de vrais amis de la liberté le décret du 17 vendémiaire ; il prie la Convention de vouloir bien rapporter ce décret, et de ne pas souffrir plus longtemps que des républicains gémissent sous un soupçon non mérité.

(Applaudi.)

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de sûreté générale (3).

## 69

Le citoyen Dubreuil-Chambardel, représentant du peuple, demande un congé pour aller dans son pays respirer l'air natal et rétablir sa santé ; la Convention accorde au citoyen Dubreuil-Chambardel un congé d'un mois (4).

[Paris, 13 germ. II] (5).

« Citoyen président,

Voilà trente mois que je suis constamment attaché à mon poste sans l'avoir d'emparé. Agé de 65 ans, éprouvant les infirmités du depuis longtemps que cet âge entraîne après lui, ma santé délabré exigerait de respirer l'air natal. Ces le conseil que les gens de l'art que j'ai consulté m'on donné comme le seul remède propre à rétablir des forces épuisés. Je te prie donc, Citoyen président, de vouloir bien m'obliger en demandant à la Convention, pour moi, un congé de deux décades pour les aller passer dans mais foies. Ce tamp expiré je retournerai à mon poste et je mourrai s'il le fault pour l'intherest général de la patrie, l'unitié et l'indivisibilité de la République. Sa'ut et fraternité, Citoyen président. Ton concitoyen,

DUBREUIL-CHAMBARDEL.

(1) Leclerc (Hubert Armand), commissaire à terrier et archiviste de l'évêché de Beauvais, depuis la Révolution. Le 11 juillet 1793, il entra aux bureaux de la guerre comme sous-chef, puis comme chef de la 2<sup>e</sup> division. Ayant donné mission de cette place, après qu'il a été rayé de la Sté des Jacobins, il fut inculpé dans l'affaire d'Hébert et Ronsin et condamné à mort le 4 germ. II. Voir A. SOBOUT, *Les sans-culottes parisiens*.

(2) Mazuel (Albert) était cordonnier avant la Révolution et depuis dessinateur pour la broderie. Capitaine du bataillon des Fédérés du 10 août, aide de camp de Bouchotte, ministre de la guerre, puis chef du 1<sup>er</sup> escadron de l'armée révolutionnaire et commandant de la place de Beauvais, compromis comme Leclerc dans l'affaire d'Hébert et Ronsin, il fut lui aussi condamné à mort le 4 germ. II (W 339, n° 617). Voir R. COBB, *Les armées révolutionnaires...*

(3) P.V., XXXIV, 361. *Batave*, n° 412; B<sup>in</sup>, 14 germ. (suppl<sup>4</sup>); J. Sablier, n° 1234; J. Perlet, n° 558; *Débats*, n° 560, p. 227 et n° 564, p. 286; *Mon.*, XX, 119; M.U., XXXVIII, 267; *Mess. soir*, n° 593.

(4) P.V., XXXIV, 362. Minute signée Monnel (C 296, pl. 1007, p. 3). Décret n° 8653. M.U., XXXVIII, 230.

(5) C 298, pl. 1031, p. 2.